

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
 ET DU GREFFE

RAPPORT DE LA CONSULTATION ÉCRITE

DÉROGATIONS MINEURES

Compte rendu de la consultation écrite tenue du 4 au 19 septembre 2020 portant sur les demandes de dérogations mineures déposées au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 13 août 2020 et de la séance du 3 septembre 2020.

1. Un avis public de la tenue de cette consultation écrite a été donné le 4 septembre 2020, en conformité avec l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par affichage au bureau de la municipalité (dans le hall de l'hôtel de ville) et sur le site Internet de la Ville.
2. Cet avis public portait sur les dérogations mineures suivantes :

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
2020-0119	Immeuble situé sur le lot projeté 6 386 288 du cadastre du Québec	In 816	• Construction d'un nouveau bâtiment
2020-0024	Immeuble situé au 35, rue Brissette	In 116	• Construction d'un nouveau bâtiment et aménagement de l'aire de stationnement
2020-0123	Immeuble situé sur le lot projeté 21-172 du rang 5 du canton de Beresford du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne	VC 927	• Aménagement d'un accès dérogatoire
2020-0130	Immeuble situé au 78A à 78C, rue Saint-Venant	Hb 254	• Aménagement d'une aire de stationnement
2020-0138	Immeuble situé sur les lots projetés 21A-1, 22A-2, 22A-3 et 45 du rang 7 du canton de Beresford du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne	Va 963	• Tracé de rue existant
2020-0146	Immeuble situé au 360, rue de l'Edelweiss	Ha 606	• Espace naturel
2020-0149	Immeuble situé au 292, rue Demontigny	Vc 808	• Bâtiment accessoire

3. Pour toutes les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessus, aucune question ou commentaire n'a été reçu pendant la période de consultation écrite du 4 au 19 septembre 2020.

4. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessus relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements, seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance du 22 septembre 2020 :

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 septembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière